

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU  
DE LA REUNION EN DATE DU 24 OCTOBRE 2024**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>14</b>	<b>9</b>

Le vingt quatre octobre de l'an deux mil vingt quatre,  
à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi,  
Dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal SAGOT.

**Etaient Présents :**

Mrs Pascal SAGOT, Christian MAZIER, Philippe SAINT-AUBIN, François  
CAPET, Manuel HANRYON, Eric MILON ;  
Mmes Annick LANGLOIS, Claudine LESUEUR, Murielle QUIGNON

**Date de convocation**

**14 octobre 2024**

**Etaient absents :**

Nadège HUARD qui donne pouvoir à Pascal SAGOT  
Alain DEBUIGNY qui donne pouvoir à Christian MAZIER  
Annie DAMADE qui donne pouvoir à Annick LANGLOIS  
Philippe MORLAIS qui donne pouvoir à François CAPET  
Samuel GOUEZ  
Rose-Marie CRAMILLY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

**Secrétaire de séance :** Madame LESUEUR Claudine est élue à l'unanimité

Le compte-rendu du 10 septembre 2024 a été transmis aux membres du Conseil municipal. Des remarques persistent donc son adoption est reportée à la prochaine séance.

DELIBERATION 2024/10/24/1

**ACQUISITION D'UN VEHICULE**

Le citroën jumper actuellement utilisé par les agents communaux consomme beaucoup d'huile et rencontre de nombreuses pannes liées à l'électronique.

Il convient donc de procéder à son remplacement.

Plusieurs fournisseurs ont été consultés mais une opportunité vient de se présenter.

Monsieur le Maire propose de valider l'acquisition d'un citroën jumper de 2018, de 59 034 km, rallongé par rapport au nôtre, avec galerie.

Il appartient à l'Entreprise GRIBOVAL à Blainville-Crevon, qui vend son véhicule et l'a mis en dépôt au Garage de Préaux, pour un montant de 15 833,33 € HT soit 19 000 € TTC. Il a toujours été entretenu dans le garage citroën de Préaux.

Il rentre dans le bâtiment.

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valident le devis de l'Entreprise GRIBOVAL à Blainville-Crevon pour un montant de 15 833,33 € HT soit 19 000 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que la dépense avait été inscrite au budget primitif 2024.

Le devenir de l'ancien véhicule sera débattu lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

DELIBERATION 2024/10/24/2

### **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION A LA PRESTATION GLOBALE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION AVEC LE CDG 76**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de renouveler l'adhésion à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Ils autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis, ...).

DELIBERATION 2024/10/24/3

### **DONS RECUS LORS DU REPAS DU 11 NOVEMBRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a besoin de leur autorisation pour percevoir les dons versés à l'occasion du repas du 11 novembre 2024.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire, à encaisser les dons perçus à l'occasion du repas du 11 novembre 2024 organisé par la commune pour les personnes de la Commune âgées de plus de 65 ans.

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne lecture du menu prévu pour ce repas. Il sera animé par MLJ Créations. Il s'agit du groupe qui a animé le repas du 13 juillet dernier.

Pour le service, 3 serveurs sont prévus : Laura Couvet, Nicole Jouveaux et Mathéo Langlois.

Madame Quignon demande s'il est prévu un portage du repas pour les personnes ne pouvant pas être présentes. Monsieur le Maire lui répond que non. Les repas sont commandés en fonction des inscriptions réalisées. Le colis de Noël viendra compenser l'absence au repas.

### **COLIS DE NOEL**

Monsieur le Maire souligne qu'il a souhaité faire un colis simple un peu plus élaboré mais identique pour tous, sachant que beaucoup de couples participent au repas.

Les conseillers municipaux lui font part des retours négatifs reçus concernant la composition des colis de l'année dernière.

Effectivement, Monsieur le Maire a révoqué ce problème avec l'épicier. Une proposition de tarifs va lui être formulée et il comparera avec METRO. Il se peut que les boissons soient prises à METRO en terme de coût.

Le repas de Noël aura lieu le 19 décembre et les vœux du Maire auront lieu le 17 janvier.

La distribution des colis se fera probablement à compter du 14 décembre.

## **POINT SUR LE PLUi 51**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Langlois.

Concernant le PADD, il n'y a pas eu de remarque sur le fond des personnes publiques associées. Mais le document n'est pas encore abouti et il y a encore des données à intégrer et/ou à corriger.

Madame Langlois indique qu'un copil avait eu lieu le 04 septembre dernier et qu'un séminaire s'est déroulé le 08 octobre dernier.

Madame Langlois rappelle que lors du conseil municipal du 13 juin dernier, nous avons fait une proposition d'enveloppe urbaine à la Communauté de communes.

Suite à la réunion de la commission urbanisme du 17 septembre, nous avons transmis nos remarques sur le PADD à l'Intercommunalité. Parmi les neuf remarques formulées, nous avons notamment soulevé une remarque concernant la rédaction du PADD sur les commerces afin de ne pas les limiter au centre-bourg (notre commerce étant situé en zone UH, il n'était pas question de bloquer tous projets le concernant).

Des réunions publiques sont prévues le 5 novembre à Buchy et le 7 novembre à Montville.

Une version définitive du PADD sera ensuite transmise aux personnes publiques associées. Une délibération sera ensuite adoptée en fonction de leurs avis.

Madame Langlois présente ensuite, via le vidéoprojecteur, les premières remarques formulées par la CCICV sur la carte de l'enveloppe urbaine transmise.

Une commission urbanisme va être organisée afin d'en discuter et de faire de nouvelles propositions en intégrant certaines zones en zones AUB.

Il faudra également prévoir une rencontre avec le directeur de l'EHPAD pour s'assurer que le projet d'extension est toujours d'actualité.

Madame Langlois projette ensuite la carte du foncier mutable. La commission urbanisme devra retravailler sur cette carte afin d'identifier les parcelles divisibles, les dents creuses, ...

Monsieur Milon souligne que certaines parcelles indiquées comme dents creuses sont des terrains remblayés avec suspicion de cavité et présence d'eau.

Il lui est répondu que ça n'empêche pas de les identifier même si elles ne seront pas forcément vouées à la construction.

Monsieur le Maire pense que le ZAN sera assoupli mais Madame Langlois lui répond que nous serons trop avancés dans la procédure d'élaboration du PLUi 51 avant que l'assouplissement ne soit mis en place réglementairement.

Enfin Monsieur Hanryon termine en indiquant qu'il faut continuer d'émettre nos souhaits tant qu'on reste cohérent.

Nos remarques sont à faire remonter pour le 15 décembre.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Arrêté du 20/09/2024 - dérogation chloridazone desphényl et chlorothalonil R 417888**

Est-ce qu'il faut faire une information plus générale ?

Non, tous les abonnés ont déjà été informés et l'arrêté a été affiché en mairie.

### **Vidéoprotection**

Monsieur Hanryon demande si une information de la population est prévue.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. Un boitage aux habitants sera réalisé et des panneaux indiquant la présence de la vidéoprotection sur la commune seront installés sous les panneaux d'entrée d'agglomération.

### **Sécurisation de la RD 12**

Monsieur Hanryon propose quelques pistes d'aménagement pour la sécurisation des piétons sur la RD 12 :

- Passage piéton avec bornes de lumière bleue
- Effacement de réseaux pour aménager une bande réservée aux piétons

Il conseille qu'un courrier soit envoyé au Département par rapport à ses différentes propositions.

### **Bilan**

Monsieur Mazier transmet le message de Monsieur Debuigny absent pour cette réunion afin qu'un bilan soit réalisé sur ce qui a été fait et ce qui n'a pas encore été réalisé par rapport à ce qui était annoncé dans la profession de foi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.